

STEREOLUX

Offre d'emploi

Régisseur·se général·e

Raison d'être de l'emploi :

Stereolux est un lieu culturel référent dans les domaines des musiques actuelles et des arts numériques.

Scène labellisée SMAC, l'association développe également une importante activité dans le domaine des arts numériques (tout au long de l'année et au travers du festival Scopitone). Elle est également très active en matière d'action culturelle et dans le développement territorial via l'innovation croisée entre la Culture, la recherche et l'économie.

Stereolux propose des activités très diverses (concerts, spectacles, performances, ateliers de pratique, rendez-vous professionnels ...) et travaille avec de nombreux acteurs locaux, nationaux ou internationaux.

Le bâtiment A de la Fabrique dont l'association a l'exploitation comporte :

- 1 grande salle de spectacle de 1200 places offrant plusieurs configurations
- 1 petite salle de spectacle de 400 places avec scène démontable
- 1 hall d'accueil / bar pouvant servir à de la diffusion artistique
- 1 salle d'exposition et d'expérimentation pour le multimédia et les arts numériques
- 4 salles de création pour le multimédia et les arts numériques
- 1 salle de pratiques collectives et de formation
- Plusieurs locaux techniques dédiés aux activités répartis sur plusieurs étages

Les activités de l'association, dont le festival Scopitone, peuvent aussi être mises en œuvre dans d'autres espaces que ce bâtiment, lieux équipés ou non ainsi qu'espaces publics.

Mission principale :

Le·a régisseur·se général·e est garant·e de la gestion et du bon fonctionnement des équipements et infrastructures scéniques. Iel assure en lien avec le·a régisseur·se général·e adjoint·e la coordination de la mise en œuvre technique des activités.

Positionnement dans la structure

Service : Exploitation

Sous la responsabilité du Directeur d'exploitation.

Encadrement : encadre les salarié·es de l'équipe technique, qu'ils soient en CDI ou en CDD.

Emploi repère de la grille conventionnelle : Groupe 4 – Régisseur·se Général·e

Descriptifs des missions du poste

1. Gestion du parc de matériel et des infrastructures scénographiques

Iel est responsable du maintien en état de fonctionnement et en conformité avec les législations et réglementations de l'ensemble du parc de matériel et des infrastructures scénographiques. Pour se faire, iel :

- assure une veille sur les évolutions technologiques, identifie et définit les besoins en termes d'améliorations / modifications / acquisitions ;
- centralise les demandes d'acquisition ou de renouvellement de matériel technique (dont informatique scénographique et de création), analyse les besoins avec les personnes concernées (régisseur.ses) et propose au directeur d'exploitation une construction du plan d'investissement à court, moyen et long terme ;
- instruit et participe à la rédaction et au suivi des offres et procédures d'achats (mise en concurrence, marché public...) ;
- organise et définit les procédures et méthodes d'inventaires des équipements mobiles en concertation avec l'administrateur.rice ;
- établit les modalités de rangement et de maintenance du matériel, et organise leurs applications ; gère les contrôles techniques obligatoires périodiques liés à la scénographie (levage, engins,...) ;
- réalise et tient à jour les fiches techniques des salles de spectacle ;
- gère le budget de maintenance et de consommables liés à l'exploitation scénographique en collaboration avec le Directeur d'Exploitation ;
- supervise et organise les modalités et supervise les prêts et sorties de matériel scénographique en collaboration avec le Directeur d'exploitation ;

2. Encadrement de service

En collaboration avec le Directeur d'exploitation iel :

- Participe avec l'administratrice et le directeur d'exploitation à la définition des procédures et à l'organisation du travail technique (plannings, horaires, formations, contrôles des compétences et des aptitudes, etc...) ;
- participe aux préparations et rédaction des entretiens annuels (évaluation et professionnel) ;
- assiste le Directeur d'exploitation dans la conduite des entretiens annuels du service ;
- Coconstruit les plannings de l'équipe permanente avec le directeur d'exploitation et le·a régisseur·se général·e adjoint·e ;

3. Coordination technique des activités

Iel coordonne et participe à la réalisation des objectifs des activités et du projet culturel de l'association. À cet effet, iel :

- instaure l'étude technique et budgétaire des projets atypiques en amont de la validation de la programmation ;
- établit une relation directe entre le service d'exploitation et les productions artistiques pour les questions techniques dans le cadre de l'étude de faisabilité des propositions artistiques ;
- veille au respect des législations et réglementations en matière de sécurité concernant les installations techniques déployées pour les activités ;
- assiste le directeur d'exploitation sur la construction du planning des activités ;
- sous la responsabilité du directeur d'exploitation, définit la stratégie de recrutement des régisseur·ses vacataires et technicien·nes intermittent·es et veille à son application. Réalise le recrutement des régisseur·ses vacataires et assure leur évaluation avec le·a régisseur·se général·e adjoint·e ;
- supervise le travail du personnel technique avec le support du/ de la régisseur·se général·e adjoint·e, et organise la circulation de l'information entre les services de production et les équipes techniques avec le support du/ de la régisseur·se général·e adjoint·e ;
- supervise la coordination technique et logistique entre les activités à l'étape de construction et de validation des projets. Étudie et participe à la validation de la faisabilité des enchaînements et des simultanités des activités ;
- supervise les budgets alloués et les dépenses techniques afférentes aux activités dont iel est en charge ;

4. Gestion du bâtiment

En support du Directeur d'Exploitation, le·a régisseur·se général peut être consulté·e et prendre en charge la coordination et le suivi de certains travaux liés au bâtiment. Dans ces cas, iel assure :

- étude et recherche des solutions techniques ;
- échanges avec le coordinateur Ville de Nantes et les entreprises ;
- élaboration et validation des contenus des travaux ;
- suivi jusqu'à réception et levée des réserves.

5. Sécurité et hygiène

-étudie et valide les dossiers liés à la sécurité (dossiers de manifestation avec le directeur d'exploitation, règlement incendie, normes, dont laser, accroches,etc.) ;

- respecte et fait respecter les obligations légales et réglementaires en matière d'hygiène, santé, sûreté et sécurité au travail ;
- définit et fait respecter les modes opératoires, d'utilisation, de manipulation et de mise en œuvre des matériels et outils ;

6. Permanence sur les activités de diffusion

Iel assure des astreintes sur les activités de diffusion publique, les soirs et/ou week-end, en tant que représentant·e de la Direction.

Relations fonctionnelles et dimension :

- Relations internes : Avec le Directeur d'Exploitation. Encadre l'équipe technique permanente. Avec l'ensemble des responsables d'activités.
- Relation externe : Avec les technicien·nes vacataires. Avec les prestataires techniques et autres fournisseurs. Avec les équipes techniques des artistes accueilli·es.
- Autonomie technique : pleine autonomie technique dans la réalisation de ses missions.
- Autonomie financière : Capacité à engager les dépenses nécessaires dans la limite du budget octroyé.

Savoirs :

- Expérience significative de 3 ans minimum à un poste similaire dans un lieu de diffusion (**indispensable à l'étude des candidatures**), intégrant du management d'équipe.
- BAC +3 souhaité ou équivalence
- Maîtrise des techniques du spectacle vivant (particulièrement en matière de musiques amplifiées) et des arts en environnement numérique ;
- Maîtrise de la législation applicable au spectacle vivant (notamment en matière d'organisation du temps de travail des équipes techniques, d'embauche des intermittents...) et la sécurité des ERP ;
- Maîtrise d'un logiciel de type CAO/DAO ;
- Bon niveau d'anglais (général et technique) ;
- Bonne culture générale, intérêt particulier pour les domaines artistiques, notamment la musique et les arts en environnement numérique
- Habilitations et formations suivantes : habilitation électrique, sécurité dans le milieu du spectacle vivant, CACES, travail en hauteur - Diplôme SSIAP souhaité
- Maîtrise budgétaire (dont montage de projets et plan d'investissement)
- Connaissance souhaitée du logiciel Heeds

Savoir-faire :

- Comprendre et savoir décliner la vision globale du projet de la structure ;
- Posséder des méthodes de travail adaptées à l'environnement ;
- Sens de l'organisation ;
- Capacité à manager, animer, et à coordonner des personnes ;
- Capacité à s'adapter et à négocier ;
- Capacité d'analyse, de prise de recul, de gestion des situations d'urgence ;
- Maîtrise rédactionnelle et des outils informatiques ;
- Pédagogie et capacité à sensibiliser/accompagner des personnes

Savoir-être :

- Intérêt pour le monde associatif ;
- Adaptabilité et réactivité, savoir prendre des décisions ;
- Gestion du stress et de l'hyper-sollicitation ;
- Capacité à travailler en équipe, envie de transmettre ;
- Rigueur, ponctualité, respect de l'outil de travail ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens de l'écoute et de la diplomatie.

Poste et rémunération

- CDI forfait jours basé à Nantes **à pourvoir au plus vite**
- Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles - Groupe 4 – Régisseur.se général.e
- Rémunération sur la base de la grille CCNEAC Groupe 4 ; avantages sociaux en vigueur dans la structure détaillés lors de l'entretien.

CV détaillé et lettre de motivation à **envoyer exclusivement par mail (fichier pdf), intégrant les prétentions salariales :**

recrutement@stereolux.org au plus tard le **19/12/2024**

Les entretiens se dérouleront le lundi 13 janvier 2025

Référence à noter dans **Sujet du mail : « Candidature régisseur.se général.e- Prénom Nom ».**